

## LES DEMARCHES ET LES FORMALITES OBLIGATOIRES APRES UN DECES

- DECLARATION DU DECES EN MAIRIE DANS LES 24 HEURES
- DEMARCHES A ACCOMPLIR TRES RAPIDEMENT OU DANS LES 7 JOURS
- DEMARCHES A EFFECTUER DANS LES 30 JOURS QUI SUIVENT UN DECES
- AUTRES DEMARCHES INDISPENSABLES A ACCOMPLIR DANS LES 6 MOIS



RESEAU DE SANTE – SOINS PALLIATIFS -

CENTRE SOCIO-ADMINISTRATIF

3C, RUE AUGUSTE PAVIE

22200 GUINGAMP

02.96.44.10.58

SOURCE : Association Française d'Information Funéraire

2011

### DECLARATION SOUS 24 HEURES LORS D'UN DECES A DOMICILE, UN CENTRE DE SOINS OU EN MAISON DE RETRAITE

La déclaration de décès doit être effectuée dans les 24 heures à la mairie du lieu du décès.

Se munir des pièces suivantes :

- 1) Le certificat médical constatant le décès,
- 2) Le livret de famille ou une pièce d'identité appartenant au défunt (la carte de séjour pour les étrangers)
- 3) Un justificatif d'identité pour la personne déclarante.

Remise par la mairie **des copies de l'acte de décès (en demander une dizaine d'exemplaires)**. Il est fait mention du décès sur le livret de famille.

Dans le cas d'obsèques avec crémation : remettre le "certificat de non port de stimulateur cardiaque". Obtenir un certificat d'hérédité. Voir la rubrique "documents prouvant la qualité d'héritier".

**Les entreprises de pompes funèbres peuvent être mandatées pour effectuer cette déclaration administrative lors d'un décès au domicile.**

Lors d'un décès dans un centre de soins ou une maison de retraite (Ehpad compris), l'établissement effectue **gratuitement cette démarche à la mairie (loi n° 2009-926 du 12 mai 2009)**

Attention : cette obligation ne donne nul droit à cet établissement de vous questionner sur l'entreprise de pompes funèbres que vous choisissez.

**Demande ultérieure d'envoi de copies d'acte de décès par la mairie.**

### DEMARCHES A ACCOMPLIR RAPIDEMENT OU DANS LES 7 JOURS

**IMPORTANT : UN ENVOI EN RECOMMANDE EST VIVEMENT CONSEILLE.**

Afin d'éviter que des biens de la succession ne puissent disparaître, il est possible de demander la pose de scellés sur le domicile du défunt ou un coffre-fort à la banque. Cette demande est à adresser rapidement et par écrit au greffier en chef du tribunal d'instance.

**La banque, la caisse d'épargne ou les Comptes Chèques Postaux.**

**Le tribunal d'instance.**

Si existence d'un Pacs (**dans les 36 heures**)

**L'Employeur (dans les 48 heures)**

Interruption du contrat de travail, bulletin de salaire, solde de salaire, indemnités...  
Eventuel contrat groupe décès, capital frais d'obsèques ou rente.

**Les ASSEDIC (dans les 48 heures)**

Si cette personne était au chômage et recevait des allocations.

**La société d'assurance.**

Contrat "décès-obsèques" ou contrat d'assurance vie.

**La mutuelle complémentaire.**

Allocation, remboursement, "tiers payant obsèques".

**La Caisse Régionale d'Assurance Maladie (CRAM), ou la Mutualité Sociale Agricole (MSA)**

Allocation veuvage.

**La Caisse de Retraite (CNAV ou CRAV), assurance vieillesse de la Sécurité Sociale (CNAVTS), caisses complémentaires.**  
Pension de réversion.

**L'aide sociale aux personnes âgées de votre département.**

L'APA est versée mensuellement avant le 10 du mois et s'arrête au jour du décès du bénéficiaire. Ceci peut éviter un indu et ses conséquences.

**Le bailleur.**

Annuler ou transférer la location.

L'Association départementale d'information sur le logement (Adil) peut aussi vous renseigner utilement.

**Le ou les locataires.**

Pour préciser les coordonnées de la personne qui bénéficiera de l'encaissement du loyer (exemple : le notaire)

**Le syndic de copropriété.**

**Le juge des tutelles du tribunal d'instance.**

Si enfant(s) mineur(s) ou personne protégée.

### DEMARCHES A EFFECTUER DANS LES 30 JOURS QUI SUIVENT UN DECES

**IMPORTANT : UN ENVOI EN RECOMMANDE EST VIVEMENT CONSEILLE**

**Informeur du décès :**

**Le Centre des Impôts**

**La Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM, MSA, RSI) ou d'autres régimes.**

**La Caisse d'Allocations Familiales (CAF)**

Allocation de parent isolé (API), allocation de soutien familial.

Complément de ressources et revenu minimum garanti durant une année pour un parent seul ou une femme enceinte.

**Un notaire pour organiser la succession.**

Si le défunt était propriétaire d'un bien immobilier, s'il avait fait une donation au dernier vivant, en cas de testament.

**Prévenir les organismes "payeurs" dont :**

**Les sociétés d'assurances.**

Habitat, voiture...

**Les sociétés de crédit.**

Faire jouer les assurances décès des contrats de crédit.

**Les fournisseurs d'eau, de gaz, d'électricité, du téléphone dont le portable.**

Attention : après une résiliation à une marque du groupe SFR - NEUF CEGEDEL, ne surtout pas oublier de prévenir très rapidement votre banque afin que celle-ci s'oppose à toute tentative de prélèvements ultérieurs.

**Interrompre la redevance audiovisuelle et les contrats d'abonnements (télévision, presse, internet...)**

**Engagement et reversement à des associations ou des fondations.**

**Emploi et formation.**

### AUTRES DEMARCHES INDISPENSABLES A EFFECTUER DANS LES 6 MOIS

**IMPORTANT : UN ENVOI EN RECOMMANDE EST VIVEMENT CONSEILLE**

**Remettre dans les 6 mois la déclaration de succession sur le revenu de la personne décédée.**

En tant qu'héritier, donataire ou légataire, vous devez souscrire une déclaration de succession.

**Régulariser l'impôt sur le revenu, la taxe foncière, la taxe d'habitation.**

Possibilité de déduction fiscale des frais d'obsèques.

**Transformer un compte joint en compte personnel.**

**Demander une immatriculation personnelle auprès de la Sécurité Sociale, le cas échéant.**

La couverture sociale, sous l'immatriculation du conjoint décédé, est valable un an.

**Faire modifier la carte grise** d'un véhicule si le conjoint le conserve et si non opposition d'un héritier (gratuit).

Le véhicule, en l'absence de conjoint ou d'intérêt de ce dernier, peut être attribué à un héritier qui devra faire effectuer cette modification en préfecture ou en sous-préfecture choisie librement.

**LE RESEAU MET A VOTRE DISPOSITION DES LETTRES TYPES SUR SIMPLE DEMANDE**